
Éditorial

Alors que l'édition de mars 2003 est sous presse, un conflit armé international vient de commencer en Irak. Au cours des derniers mois de longues discussions sur la légalité, la légitimité et les raisons éthiquement acceptables de mener cette guerre ont abondé dans les cercles diplomatiques, lors des débats académiques ou encore dans la presse. Que ce soit du point de vue des va-t-en-guerre que de celui des opposants, les débats ont sérieusement affecté les relations internationales et ont également secoué l'ordre international juridique.

La question de savoir si une guerre est justifiée ou non n'est pas pertinente – et ne doit pas l'être – dans le domaine du droit international humanitaire qui, rappelons-le, est entièrement applicable au conflit présent. La suite déterminera si les méthodes et moyens de guerre employés dans la conduite des hostilités et la protection accordée aux victimes préservent un minimum d'humanité et si le droit humanitaire est respecté. Même si les parties au conflit sont en désaccord sur le fait qu'il s'agisse d'une guerre justifiée ou non, ils sont néanmoins tenus de minimiser autant que possible les dégâts causés par la guerre. Le CICR se sent profondément concerné par les conséquences désastreuses que le conflit peut engendrer du point de vue humain et en particulier par l'impact des opérations militaires sur la population civile et il a exhorté les parties au conflit à respecter scrupuleusement les règles et les principes du droit international humanitaire. Il a également effectué un grand travail de préparation pour répondre immédiatement aux besoins humanitaires engendrés par le conflit armé.

Dans ses prochains numéros, la Revue examinera plusieurs aspects liés au droit et l'action humanitaire concernant le conflit en Irak.

Cette édition de la Revue offre un choix varié de sujets liés au droit et à l'action humanitaires. Plusieurs contributions abordent la situation conflictuelle actuelle et future d'un point de vue historique. Les deux premiers articles analysent les nouvelles formes de conflits armés apparues ces dernières années; ils aboutissent à la conclusion que les soi-disant nouveaux conflits ou même les conflits à venir marquent le retour de modèles et pratiques traditionnels en matière de guerre hérités des époques précédentes. L'article sur les «combattants irréguliers» bien que traitant d'une question d'actualité montre la récurrence d'un vieux problème. Les deux derniers articles abordent des questions historiques. Le premier apporte un nouvel éclairage (nationaliste) sur la question de l'emblème de la croix rouge tandis que le second revient sur un épisode de l'histoire du CICR en Union soviétique pendant l'entre-deux-guerres.

Conformément à sa mission de diffuser et de promouvoir le droit international humanitaire, la Revue publie plusieurs contributions qui prennent acte et commentent les questions spécifiques et les développements de ce droit, et en particulier l'article concernant les réserves faites par des États aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Cette édition contient également les «Observations et Recommandations» approuvées par la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non-gouvernementaux qui s'est tenue à Genève en février 2003 sur la tragédie des personnes portées disparues du fait d'une guerre ou de violence interne. Notre numéro précédent était consacré à ce sujet.